

Vu et annexé à
en date d

144/27 (18 feuillets)

D268

Lettre ouverte à Monsieur le Président
du Parlement Français

Objet: La France Victime de la Délation
dans le Drame Rwandais

Excellence Monsieur le Président
Depuis la prise du pouvoir par
le Front Patriotique Rwandais (FPR) à
KIBALI, la France fait l'objet de mul-
tiples fausses accusations lancées par
le FPR et son lobby.
Maintenant ce courant vient de gagner
l'opinion française qui réclame une
enquête parlementaire pour infirmer
ou affirmer ces accusations et établir
l'implication de la France dans
ce qu'on appelle le "génocide rwandais".
C'est pourquoi nous prenons l'initia-
tive de vous transmettre notre point
de vue sur le rôle plutôt salutaire
du gouvernement français dans la
crise rwandaise, depuis la guerre
d'octobre 1990, injustifiée et incensée,
qui a été imposée au peuple rwandais

par le FPR et ses alliés et a culminé dans la tragédie d'Avril 1994.

La vérité sur le drame rwandais est travestie par les alliés puissants du FPR et son lobby qui ont imposé un embargo de fait médiatique et diplomatique au peuple Hutu.

Ce lobby du FPR a intoxiqué et manipulé l'opinion internationale dans le but de la mobiliser contre le peuple Hutu. Seule la France a toujours proposé un débat ouvert sur le conflit rwandais, mais elle reste encore mal écoutée. Au lieu de lui emboîter le pas, les autres puissances impliquées dans le conflit rwandais semblent être coalisées contre la France pour la rendre responsable du drame rwandais.

Nous saisirons donc cette occasion pour ~~mettre~~^{porter} à la connaissance du public et mettre à la disposition de la Mission d'Information

du Parlement français sur les événements d'Avril 1994 au RWANDA, des Informations que nous jugeons utiles aux travaux de cette dernière et que nous n'aurions pas pu diffuser à cause de l'embargo sus-mentionné.

La définition du crime rwandais comme "génocide ^{des} TUTSI et massacres des Hutu modérés" demeure l'objet d'un débat juridique même si le Conseil de Sécurité de l'ONU qui l'a ainsi défini se considère comme une Institution infaillible. Quant à nous, nous doutons de son honnêteté et de son impartialité.

Le Conseil de Sécurité de l'ONU a statué sur le génocide des TUTSI dans la précipitation et sous le coup de l'émotion et du sensationnel. Il a basé sa résolution sur des rapports et

des témoignages dont il n'a pas vérifié l'authenticité et la véracité, surtout que les auteurs de ces témoignages peuvent être des agents du FPR ou de son lobby qui les ont inventés en préparation des événements d'avril 1994 planifiés par le FPR. Le Conseil de Sécurité de l'ONU s'est basé également sur le Rapport de Monsieur René Denis SEGUY fondé sur des racontars et non sur des faits vérifiés par ses propres enquêteurs.

Lorsque Monsieur René Denis SEGUY est allé au RWANDA en Mai 1994, il n'a jamais été sur le terrain, ni à KIGALI ni ailleurs. Il n'a jamais contacté le gouvernement rwandais. Il n'a jamais enquêté sur les massacres des Hutu commis par les troupes de l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) que ce soit à KIGALI depuis la nuit du 06 au 07 avril 1994,

que ce soit dans la zone sous contrôle du FPR, que ce soit partout dans l'avancée de l'APR chaque fois qu'elle délogeait les Forces Armées Rwandaises (FAR) de leurs positions. C'est pourtant ce rapport aussi erroné que partial que le Conseil de Sécurité a pris en considération, en grande partie, pour statuer sur le "génocide des Tutsi" et les massacres des Hutus modérés.

Le conseil de Sécurité de l'ONU n'a pas tenu compte non plus des massacres des populations Hutu commis par l'APR après la prise du pouvoir à Kigali. Par contre tous les crimes commis par le FPR et ses troupes sont attribués aux dits "extrémistes Hutu", comme si l'APR n'a pas tué.

Le Conseil de Sécurité de l'ONU ignore-t-il que les sites mémoriaux du "génocide rwandais" comme celui de NYA ERUYE et celui de NTA RATA et partout ailleurs

dans le Pays ainsi que des milliers de
charniers interdits d'accès par
l'APR contiennent des restes des
Hutu massacrés par l'APR ?

Mais Monsieur René Denis SEGLY
a osé dire devant le TP/R à ARUSHA
le 05 Mars 1998 que le Brame
Rwandais a emporté 500.000 TUPPI
et 30.000 Hutu seulement. Qui les
a - il comptés ? Nous demandons
plutôt au TP/R de refaire l'en-
quête pour dénombrer les victimes
du Brame rwandais par cellule,
secteur, commune et Préfecture,
et l'on constatera que les Hutu
massacrés par l'APR sont de
loin plus nombreux que les TUPPI
victimes des affrontements inter-
ethniques.

Pourtant devant l'opinion inter-
nationale le FPR et son Armée
l'APR ne sont pas génocidaires
mais plutôt libérateurs. Il
semble même que la poursuite du
FPR ne figure pas sur l'agenda

du TP/R à cause de cette couverture

Internationale. Nous contestons cette injustice et nous demandons à la France, victime de la dilution et prise à partie comme le peuple Hutu, à diffuser toutes les informations dont elle dispose sur les responsabilités du FPR et de ses alliés dans le drame rwandais.

Toutes les victimes de la tragédie rwandaise, HUTU, TUTSI et TWA sont à mettre sur la responsabilité du FPR qui a déclenché la guerre civile totale d'août 1994 par l'assassinat du Président de la République Rwandaise Juvénal HARYA RYAGANDA et du Président de la République Burundaise Cyprien NTA RYAMIRA et leurs suites le 6 août 1994. Les regrettés sont victimes de la soif excessive du pouvoir du FPR et de ses méthodes basées sur l'activisme des Brigades clandestines qu'il avait

créées partout dans le pays et des commandos infiltrés qui ont entraîné la généralisation des Troubles.

Ce sont les attaques de ces commandos menées contre les Hutu et leur repli sur les endroits de refuge des Tutsi qui ont provoqué la poursuite et l'attaque de ces endroits par les Hutu. Mais aucun média n'en parle, Monsieur René Denis SEUMY non plus ! Est-ce parce qu'ils l'ignorent ? Non ! Ce mensonge est plutôt complice pour la protection du FPR.

Dis lors il est faux et injuste de dire que les événements d'Avril 1994 ont été planifiés par la partie Gouvernementale. Ces événements qui ont produit des conséquences inattendues pour leurs auteurs ont été planifiés par le FPR et ses alliés. Tandis que la partie gouvernementale a été surprise, éprouvée et débordée.

Le FPR a refusé les propositions de trêve et de cessez-le-feu formulées

par la partie gouvernementale depuis le 27 avril 1994 dans la soirée et a privé la partie gouvernementale des possibilités de disponibiliser les Forces de pacification, car toute mesure susceptible d'arrêter les combats et les troubles constituait un obstacle à son plan de prise du pouvoir. C'est donc le FPR qui a planifié les événements d'avril 1994 y compris le génocide des Hutu, tandis que les massacres des Tutsi en sont des conséquences. En effet si la partie gouvernementale avait fait une certaine planification de ces événements elle aurait au moins pris l'initiative d'attaquer et de neutraliser le Bataillon des IPR alors basé au Palais du Parlement C.N.D., et cela n'a pas eu lieu. La France ne pouvait pas alors s'impliquer dans une situation non planifiée par celui qu'elle assistait.

En réalité la tragédie d'avril 1994 au Rwanda est la

Conséquence de la guerre d'octobre 1990, de l'assassinat du Président Habyarimana et de la reprise des Hostilités par le FPR le 06 Avril 1994, en violation de l'Accord de Paix d'Arusha. Mais au lieu de diagnostiquer les causes du drame rwandais et les régler, le Conseil de Sécurité de l'ONU a diagnostiqué, et volontairement mal diagnostiqué les conséquences.

Nous estimons que tout traitement qui ne sera pas appliqué aux causes du mal rwandais sera sans effet. De même tout traitement d'une conséquence ou d'une complication mal diagnostiquée ne produira pas d'effet non plus. Nous regrettons que c'est cette fautive démarche qui est en train de se faire. Mais il n'est pas encore très tard pour corriger les erreurs. Nous espérons que la France éclairera la communauté internationale par des données

sont elle dispose et jusqu'ici ignorées
du public.

Quel a été le rôle de la
France aux yeux du peuple rwandais
et non aux yeux des agresseurs du
peuple rwandais ?

La France avait une mission
d'assistance et de coopération militaire
au Rwanda suivant un accord
bilatéral conclu avec le Rwanda,
^{comme tous les pays en ont.}
Au déclenchement de la guerre d'octo-
bre 1990 la France est intervenue
au Rwanda dans la mission d'éva-
cuation de ses ressortissants et pour
protéger ses intérêts au Rwanda.
La mission d'assistance et de coo-
pération a été renforcée, à juste
titre, car le Rwanda était enva-
hi de l'extérieur.

En effet le Rwanda a été vic-
time d'un complot international.
Plus haute de paix et d'unité na-
tionale et en voie de multipartis-
me, faisant ^{l'objet d'} éloges des Institutions
Internationales telles que la

Banque Mondiale et la FMI en matière de Développement et de gestion, et des Organisations de Défense des Droits de l'Homme telle que Amnesty International qui considérait les prisons rwandaises comme des jardins de rose, le Rwanda a été victime d'une agression injustifiée et inexcusable le 01 octobre 1990 à partir de l'Uganda.

Pays indépendant et souverain, membre de l'ONU et de l'OUA, ^{le Rwanda} a été attaqué par l'Armée d'un autre pays indépendant et souverain ^{l'Uganda}, membres de ces 2 organisations. Mais pour la cause, les combattants issus de l'Armée Ugandaise, la N.E.A., ont adopté l'appellation de Front Patriotique Rwandais ~~FPR-INKOTTA~~ NYI. Cette guerre d'agression a été volontairement et vite baptisée guerre civile, et les combattants baptisés rebelles pour la simple raison que le gros des troupes étaient d'origine et d'expression rwandaise, comme si la guerre était née à l'intérieur même du pays.

D274

Tandis que le Président rwandais, YOWERI KAYUNDA MUSEYEMI, vrai envahisseur du RWANDA est en même temps président de l'OUA. Les plaintes déposées par le Rwanda auprès de l'ONU et de l'OUR accusant l'Uganda seront infamées sous les tiroirs. Toute la communauté internationale se tait lorsqu'elle n'est pas rangée derrière le FPR pour diaboliser le Président HABYARIMANA et son Régime alors qu'elle louait ses talents la veille de l'invasion. Seule la France, pays épris de paix et de justice volera au secours du peuple rwandais injustement attaqué et privé de la part par des nostalgiques du pouvoir. Dès lors il est aberrant d'accuser la France d'être intervenue au Rwanda qui s'est attaqué de l'extérieur.

Il est vrai que la présence des Troupes françaises au Rwanda gênait le FPR. Non seulement cette présence était distractive mais aussi c'était une source d'information crédible pour la Communauté internationale, disposant de moyens permettant de suivre les activités

du FPR. C'est pourquoi le FPR a exigé leur départ tout le long des négociations de paix. Il a finalement obtenu gain de cause et les troupes françaises ont évacué le Rwanda avant l'arrivée du Bataillon du FPR à Kibasi le 28-12-1993. Est-ce ces troupes qui sont taxées d'avoir participé à la planification du génocide dont on incrimine la France?

Après le départ des troupes, seuls les membres de la mission de coopération militaire à l'Ambassade de France et ceux de la mission d'assistance ~~ont~~ restés au Rwanda. Et - ce ceux-là qui ont participé à la planification et à l'exécution du "génocide rwandais"?

Avec qui, quand, où et comment puisque la partie gouvernementale qu'ils assistaient n'a rien planifié?

Le gouvernement français et l'Armée française sont des beaux émissaires du Drame rwandais qui a été planifié par le FPR et ses alliés qui sont le Président **BILL CLINTON** et son Administration, l'Administration de la grande Bretagne, le Gouver

nement et l'administration belges,
le Président YOWEKA KACUTU (NDZEVU)
et ses collaborateurs.

Le FPR a violé l'Accord de Paix de 1993
avec leur bénédiction. Il s'est ingéré
dans les affaires internes des partis formant le
Gouvernement de coalition en soutenant la
candidature de ses complices en vue de
s'assurer le monopole et le contrôle des
Institutions de Transition. Cette ingérence
a provoqué la scission au sein desdits
partis, et a créé un climat de tension,
et a causé le blocage de la mise en place
des Institutions de transition. L'objectif du
FPR était alors la marginalisation du
Président HAKIMU MAMA pendant la Transition
et son éjection avant la fin de la Transition
pour l'empêcher de se présenter aux élections.
Ayant échoué car cette voie était déconseillée,
le FPR a assassiné le Président et a repris
les hostilités généralisées pour semer la
confusion et précipiter les événements
et prendre le pouvoir dans la foulée.
En fait c'était un coup d'Etat.

Dans sa stratégie le FPR devait causer les
troubles et créer un génocide pour légitimer

la reprise des hostilités et trouver un alibi de massacrer les Hutu. C'est ce qui s'est passé effectivement. Ce plan diabolique était connu de ses alliés susmentionnés.

Nous pensons que le ^{gouvernement} Français fait l'objet d'accusation parce qu'il détient beaucoup de renseignements sur le drame rwandais à charge du FPR et de ses alliés et non parce qu'il a assisté le Rwanda pendant la guerre d'octobre 1990. Le lobby du FPR est en train d'utiliser ses complices français pour dévancer les révélations gênantes que le gouvernement français pourrait porter à la connaissance du public et contrecarrer son offensive.

Nous encourageons le gouvernement français à tout révéler car le peuple rwandais réclame justice et transparence.

Concernant l'assassinat du Président HREMYA RYANWA, la source américaine et la source belge tentent d'attribuer ce forfait à la France. Selon la source de la CIA dévoilée en décembre 1994, le tir qui a abattu l'un des missiles utilisés pour abattre l'avion présidentiel était un Français qui aurait été photographié de profil par satellite.

Peut-on distinguer par photo prise de profil un Français d'un Belge, d'un Américain, d'un Anglais ou de tout autre blanc ? En tout cas pour l'instant on ne parle pas d'uniforme, car le criminel peut avoir revêtu l'uniforme français pour brouiller les pistes. Et encore pourquoi les USA ont-ils couvert par satellite cet événement ? C'est encore une fois la preuve que l'Administration Clinton était au courant du complot !

Selon le Professeur belge Philip REYNOLDS les engins utilisés auraient été fournis par le contingent français en Irak durant la guerre du golfe, envoyés en France d'abord et puis détournés et acheminés au Rwanda.

Mais la CIA et le Professeur REYNOLDS ne précisent pas la partie au conflit qui aurait bénéficié de ce concours français. Dans tous les cas ni la France est accusée d'avoir soutenu le Régime HROBYA RWANDA jusqu'au bout il est absurde de l'impliquer dans l'assassinat de celui-ci, à moins qu'une main étrangère ait opéré derrière le dos du gouvernement français. Toutefois le peuple rwandais réclame justice quel que soit l'auteur du forfait !

Ce qui est certain c'est que le Bataillon de l'APP avait amené au Palais du CND des missiles SAM 7 avec la complicité de la MINUAR. Ce sont des militaires belges de la MINUAR belge qui ne partagent pas la complicité de leurs supérieurs qui ont fait ces révélations.

Nous rappelons également que l'APP avait déjà abattu 3 avions rwandais avec des missiles pendant la guerre d'octobre 1990 et que les FAR avaient sorti un lance-missile ~~contre~~ sur les troupes de l'APP pendant la contre-attaque d'oct. 1990.

L'APP possédait donc des missiles et en connaissait le maniement.

Nous rappelons également que ~~des~~ membres d'équipage qui ont trouvé la mort dans l'attentat sont des officiers français.

Nous pensons que la France a déjà mené une enquête et dispose de toutes les données pour faire la lumière sur ce crime. Les familles des victimes et les peuples rwandais et burundais qui ont perdu leurs chefs d'état respectifs réclament justice. Que l'on ne dise pas que c'est l'affaire du Janvier -

nement rwandais ! Ce gouvernement du FPR est impliqué au premier chef. Il ne peut enquêter sur ce crime, car ça serait sa propre condamnation.

L'assassinat du Président Habyarimana est le premier chapitre du drame rwandais. Le Conseil de Sécurité de l'ONU doit le prendre en charge. Cependant la passivité et l'indifférence du Conseil de Sécurité de l'ONU nous paraissent complices. Il fait tout pour protéger le FPR et ses alliés impliqués dans le drame rwandais. Nous demandons à la France de le mettre devant un fait accompli et de le confondre par un dossier complet qui il sera obligé de prendre en compte.

Les assassins du Président Habyarimana, du Président Ntaryamira et leurs soutiens ne peuvent être que le FPR et ses alliés qui, pour préparer l'opinion à leur crime, considéraient le Président Habyarimana comme le seul obstacle à la mise en place des Institutions de transition, sachant bien que ce sont eux qui sabotent le processus et lui mettent les bâtons dans les roues. Le FPR et son lobby présenteraient le

Président HABYARIMANA comme un monstre dont il fallait débarrasser le peuple.

Pourtant le Président HABYARIMANA était le seul chef d'Etat au monde qui se promenait seul en avec sa famille à travers le pays sans escorte, sans garde du corps et sans officier d'ordonnance.

Un chef d'Etat peut-il prendre ce risque s'il n'est pas aimé et apprécié par son peuple ? La lumière sur l'assassinat du Président HABYARIMANA.

permettre d'éclaircir tout le drame rwandais. Et seule la France qui partage la peine avec les Hutus et subit la même injustice et le même complot peut le faire car nous pensons qu'elle dispose de toutes les données.

Les éléments ci-après permettront à la mission d'information de voir clair dans la tragédie rwandaise.

- a. Comme signalé plus haut, pendant la contre-attaque de fin octobre 1990 les FAR ont saisi sur l'APP un lance-missile SAH 7 chargé. L'engin a été remis au détachement français pour désamorage, car aucun membre des FAR ne connaissait le maniement des missiles, ainsi que pour l'identification.

Ce lance-missile est mentionné dans avec photos dans le livre intitulé LIVRE

BLANC du Ministre des Affaires Étrangères et de la coopération rwandais daté du début de l'année 1994. La France n'avait pas encore fourni le résultat des investigations lors de la séance d'avril 1994.

b. Au cours des années 1991-1992 le FPR a opéré plusieurs attentats terroristes à la bombe piégés ^{et à la mine} dans des lieux publics, des moyens de transport en commun, aux établissements publics et aux stations services. Les débris de ces engins ont été confiés aux techniciens français des Fichier central de la gendarmerie rwandaise et au détachement français pour identification. Le résultat était aussi encore attendu en avril 1994.

Ceux qui disent que le Régime HABYARIMANA avait des escadrons de la mort pensent-ils que ce régime aurait commandé des investigations recherchant que le résultat pourrait se retourner contre lui ?

Par contre l'intérêt du FPR dans ces attentats est connu, car il en publie même dans ses transmissions captées par les FAR.

C. Après l'assassinat du Président HARYARI MATWA le 06 Avril 1994, deux lance-missiles utilisés ont été découverts ~~dans~~ par la population dans des brousses aux environs du lieu de lancement des missiles qui ont abattu l'avion présidentiel. Les engins ont été photographiés et les photos ont été emmenées en France par le Lieutenant Colonel RUMBAZI NDA Fihru em alors conseiller du chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise. Le Gouvernement Rwandais demandait encore une fois le concours de la France pour identifier la provenance de ces engins à partir de leurs caractéristiques. C'est ce motif de la présence du Lt Colonel RUMBAZI NDA dans les locaux du Général HUCHEON le 08 Mai 1994, contrairement aux autres allégations du journaliste du FICRPO. Encore une fois ceux qui prétendent que l'avion a été abattu par les extrémistes de la mouvance présidentielle reprochant au Président d'avoir signé l'Accord de Paix d'ARUSHI sont confondus. On ne peut pas commettre

D273

une enquête pour une affaire dans laquelle on est impliqué. Or ce sont ces dits "extrémistes" qui insistent pour que l'enquête soit faite pendant que le FPR peut tenter de leur attribuer le crime fait tout pour que l'enquête n'ait pas lieu.

- d. Plus tard les deux lance-missiles ont été remis au capitaine Paul BARRIL dit des Services de Sécurité de l'Élysée avec la boîte noire du Falcon 50 présidentiel abattu et des bandes d'enregistrement de la Tour de Contrôle de l'aéroport de KANONGE du 06 Avril 1994.

Nous demandons au Gouvernement Français de publier le résultat de ses investigations car la lumière sur l'assassinat du Président HARYS RIMONA permettra d'éclaircir le drame rwandais.

Outre le résultat de ces investigations qui permettront de démasquer le FPR et ses alliés et disculperont toutes les victimes de la calomnie et de la manipulation, nous demandons à la France de contredire énergiquement les allégations selon lesquelles elle a fourni les armes au FPR en exil au Congo Kinshasa (Zaire) en 1995.

Non seulement la France a été calomniée

mais aussi la Bulgarie, la Chine et l'Afrique du Sud ont été citées par le FPR. Récemment le Président Pasteur BIZIMUNGU a encore une fois calomnié la France, l'accusant de fournir des armes aux rebelles retranchés au Nord-Kivu et que les avions transitent par le TCHAD. Tous ces pays victimes de la calomnie devraient, à notre avis, intenter une action en justice pour couper court à ce genre de chantage. En tout cas l'opinion française doit savoir que les ex-FAR n'ont reçu des armes d'aucun pays ~~pendant~~ pendant l'exil. Nous savons que c'est le lobby anglosaxon du FPR qui fait tous ces montages, car la première fautive déclaration a été faite par le Directeur d'OXFAM à GOMA au sujet de la BULGARIE.

Concernant la Politique du Président François NITERRAND au Rwanda, il y a, dit-on, en France, ceux qui se demandent pourquoi le Président NITERRAND

D20

a si longtemps appuyé un Régime
monothnique basé sur les escadrons
de la mort. « Régime basé sur les
escadrons de la mort » ! Ça c'est
trop exagérer. A notre avis ces
gens-là fondent leurs affirma-
tions sur des racontars et non
sur des faits réels vérifiés.

Nous avons déjà vu plus haut que des
actes ~~de~~ terroristes enregistrés dans
le pays ont été commis par les
commandos du FPR alors que ce
dernier les attribuait aux fictifs
escadrons de la mort de la partie
gouvernementale. Ces escadrons n'ont
jamais existé.

Concernant le Régime du Président HABYARIMANA
RUFYINZIZA, nous rappelons qu'il était fondé sur
la paix, l'unité et le développement. Ceci
n'est pas à démentir car pendant 20 ans
le peuple rwandais vivait en parfaite harmo-
nie, sans troubles ethniques ni régionales,
et tout le peuple était mobilisé pour le
développement.

a. Sur le plan de la gouvernance du pays
et de la gestion des affaires publiques
les Tutsi ont été représentés dans

toutes les institutions.

Au recensement de 1994, les Hutu représentaient 89%, les TWTSI environ 10% et les TWA 1% de la population.

- Les TWTSI étaient représentés au gouvernement et dans les conseils et tribunaux.

Les statistiques existaient dans les départements respectifs, à moins que le FPR ne les ait détruites.

- Au Parlement, les TWTSI étaient élus au même titre que les Hutu au suffrage universel et ils étaient représentés.

- Dans le cadre du parti politique, le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND), les TWTSI étaient aussi bien représentés au comité central qu'aux autres organes du Parti. Le vote se faisait au suffrage universel pour les élections des cadres politiques de base.

Ce sont les mêmes cadres qui assuraient l'administration du territoire. Les TWTSI y étaient représentés.

- Dans la fonction publique les TWTSI étaient représentés à tous les échelons du secrétaire général au platon. Ils étaient même plus nombreux dans certains domaines comme

les postes et les Télécommunications,
la santé et la justice.

- Dans le secteur parastatal les Tutsi assurèrent la Direction des projets comme les Hutu et se trouvaient à tous les échelons techniques.

Il importe de signaler cependant que les Tutsi avaient tendance à chercher de l'emploi dans le secteur privé et se montraient peu enthousiastes pour le secteur public, la raison étant que le secteur privé est mieux payant.

3. Dans les Forces Armées les Tutsi n'étaient pas suffisamment nombreux à cause des circonstances que nous allons détailler ci-après. Mais d'ores et déjà nous signalons qu'il n'ont jamais été exclus du métier des Armes, car ils se sont engagés dans la Garde Nationale (alors Armée Rwandaise) au même titre que les Hutu depuis sa création en 1960. La preuve en

est que ~~parmi~~ 6 officiers issus de la première promotion de l'École des officiers (E.O) à KIVAZI ^{en 1961} il y avait un TUTSI. La deuxième promotion qui comptait 8 officiers comprenait un TUTSI également en 1962.

Cet enthousiasme des TUTSI au métier des Armes a diminué à cause des incursions des INYENZI (Nouvellement Armé des Réfugiés TUTSI qui ont attaqué le RWANDA pour reconquérir le pouvoir, en vain, depuis 1962 jusqu'en 1967). Bien que la plupart des TUTSI restés au RWANDA après la Révolution sociale de 1959 soient de la classe moyenne et n'aient pas été affectés par les événements l'activisme de leurs congénères de la diaspora a négativement influencé leur comportement.

C'est ainsi qu'entre 1962 et 1974 les TUTSI ne se présentaient plus à l'École d'officiers. Le même phénomène était moins observé à l'École des sous-officiers (E.S.O)

et dans la Troupe, mais le nombre des volontaires TUTSI a aussi sensiblement diminué.

Le service militaire n'étant pas alors obligatoire au RWANDA, on n'engageait que les candidats volontaires qui se présentaient.

Ce n'est que depuis 1974 que les TUTSI se sont de nouveau intéressés au métier des Armes, car quelques rares candidats se sont présentés à l'École d'officiers devenue École Supérieure Militaire (ESM).

Les candidatures ont augmenté dans les promotions suivantes mais sans atteindre le quota représentatif de la population TUTSI.

Cet enthousiasme a été observé parmi les candidats sous-officiers et parmi les hommes de Troupe.

Donc les TUTSI étaient peu représentés dans les Forces Armées non pas parce qu'ils n'étaient pas acceptés, étaient repoussés ou découragés mais parce qu'ils ne se présentaient pas à l'engage-

L'étude faite a prouvé que les TUTSI ne voulaient pas se voir un jour opposés à leurs congénères de la diaspora lorsqu'ils attaqueront le RWANDA.

Mais ils s'étaient de nouveau intéressés au métier des Armes dans la II^e République à cause de la Politique rassurante de Paix et d'Unité Nationale du Régime HABYARIMANA.

Donc ceux qui racontent que les TUTSI n'étaient pas acceptés dans les FAR mentent et ignorent la réalité.

4- Le secteur économique était majoritairement TUTSI. Au lieu de s'engager dans les services de l'Etat les TUTSI qui terminaient les études s'orientaient vers les affaires. Des fonctionnaires se convertissaient également en Hommes d'affaires. Mais ceux qui disent que le Régime était mono ethnique cachent délibérément cette réalité quand ils ne le disent pas mentalement.

Tous les grands entrepreneurs en cons-

truction étaient des TUTSI. Ce sont eux qui bénéficiaient des crédits de l'Etat et des marchés de l'Etat pour les constructions des bâtiments publics. La plupart des Hommes d'Affaires, grossistes et demi-grossistes, étaient des TUTSI. Par exemple le premier pétrolier des RWANDA était un TUTSI. Le Secteur industriel était majoritairement TUTSI.

Ce sont les TUTSI qui bénéficiaient des crédits bancaires parce qu'ils présentaient des garanties.

Qu'est-ce que le secteur économique dominé par les TUTSI reproche - t - il au Président HARARYA RIMANA ?
Qu'est-ce que le Président HARARYA RIMANA n'a pas fait pour le bonheur des TUTSI ?

Mais ingrats et hypocrites qu'ils sont, les TUTSI ont utilisé ces crédits reçus de l'Etat pour détruire le Régime HARARYA RIMANA et le pays.

S'agissant des escadrons de la mort, ceux qui le disent peuvent-ils

désigner leurs complicités et citer les crimes qu'ils ont commis.

Le terme escadron de la mort est un terme facilement ^{généralement} utilisé par les opposants pour discréditer un régime.

Pour le cas du Rwanda, l'opposition manipulée par le FPR a commencé à parler des escadrons de la mort pendant la guerre d'octobre 1990, alors que le FPR commençait le terrorisme. C'était en fait pour couvrir les escadrons du FPR et leurs actes terroristes que ce vocable a été lancé par le FPR et ses complices.

L'opposition naïve Hutu, pourtant membre du gouvernement de coalition qu'elle dirigeait a véhiculé cette désinformation sans se rendre compte du jeu du FPR.

Nous avons vu plus haut que les commandos du FPR ont commis plusieurs actes terroristes à la bombe piégée et les débris ont été confiés aux services spécialisés japonais par les services de sécurité du RNTA ou DR.

preuve d'identification. Si le Régime avait à se reprocher, il n'aurait pas commandé cette enquête. Le FPR a aussi commis des attentats politiques, que ce soit dans la zone sans son contrôle et dans ^{la} zone Tampion où il a assassiné plusieurs cadres politiques et élus du MRND, que ce soit dans la partie sans contrôle gouvernemental où il a assassiné des leaders politiques Hutu qui lui étaient hostiles; mais son lobby a essayé d'attribuer ces assassinats aux soi-disant exactions de la mort du Régime Habyarimana.

Voici quelques cas d'assassinats des leaders politiques commis par le FPR.

a. Assassinat de Monsieur Emmanuel GASYISI, Président du parti MRD dans la Préfecture de GIKONDO et Fondateur du Forum Paix et Démocratie. Le FPR l'a assassiné car avec son Forum, GASYISI mobilisait tous les Hutu de tous les partis politiques et les appelait à coaliser contre la prise du Pouvoir par la Force.

b. Assassinat de Monsieur Fidèle.

RWABUKA, Bourgmestre de la Com

même KAZENZÉ et membre influent du parti MRND du Président Habyarimana.

- e. Assassinat de Monsieur Félicien GATIBAZI Ministre des Travaux Publics et de l'Énergie, Secrétaire National du Parti PSD.
Le FPR l'a assassiné parce qu'il venait de se désolidariser ~~avec~~^{de} lui et venait de prononcer un discours sévère fustigeant la prise du pouvoir par la Force.
- d. Assassinat de Monsieur RUCYANA Martin Président du Parti CDR catégoriquement opposé au FPR et à la prise du pouvoir par la Force.
Le FPR a profité des troubles causés par l'assassinat de GATIBAZI pour assassiner RUCYANA.
- e. Le Directeur de l'Usine à Thé UYOHO - HA - RUKERI et sa famille, membre du MRND.
- f. Monsieur KAKISA, Journaliste et membre du parti MRND.
- g. Monsieur KATURBA, membre influent du MRND.

Aussi le FPR a commis des tentatives d'assassinats de quelques ~~part~~

personnalités des partis d'opposition
qui venaient de se désolidariser du
FPR.

- a. Monsieur RZONAMPÉKA Stanislas, alors
ministre de la justice et Fondateur
du Parti PL.
- b. Monsieur RUGENZI Justin, alors Minis-
tre du Commerce et de l'Industrie
et Président du parti PL.
- c. Monsieur. Donat MUREGO, Secrétaire
Exécutif du Parti ODR.

Pourtant le lobby du FPR fait croire à
l'opinion que tous ces assassinats et
tentatives d'assassinat étaient commis
par les escadrons de la mort du
Régime HIRYARIYANA.

Quel intérêt pouvait avoir le Régime
HIRYARIYANA d'assassiner les poli-
ticiens qui lui sont favorables?

Mais l'intérêt du FPR n'est pas à
démontrer comme nous venons de
le prouver par des raisons pour
lesquelles ces crimes ont été commis.

Nous demandons à la Mission
d'Information Parlementaire
de ne pas se contenter des "on dit",

ni des médias, ni des rapports non vérifiés pour tirer ses conclusions sur le drame rwandais en général ni sur la soi-disant implication du gouvernement Rwandais ou du Gouvernement Français dans le drame. Le Gouvernement Rwandais n'a aucune implication dans la planification du drame rwandais qui est plutôt l'initiative du FPR. Le Régime Habyarimana a été caractérisé par la paix l'unité nationale, le développement et la tolérance que ses ennemis appelle impunité pour justifier les crimes abominables qu'ils commettent contre le peuple en guise de châtiment.

Le Gouvernement français n'a aucune implication dans le drame Rwandais parce qu'il a volé au secours d'un pays souverain et paisible et d'un peuple uni injustement agressé de l'extérieur.

Nous demandons à la France de mettre à la lumière tout ce qu'elle sait du complot dont le peuple rwandais a été victime. Une vérité et justice triomphent !